Où sont les déchèteries ?

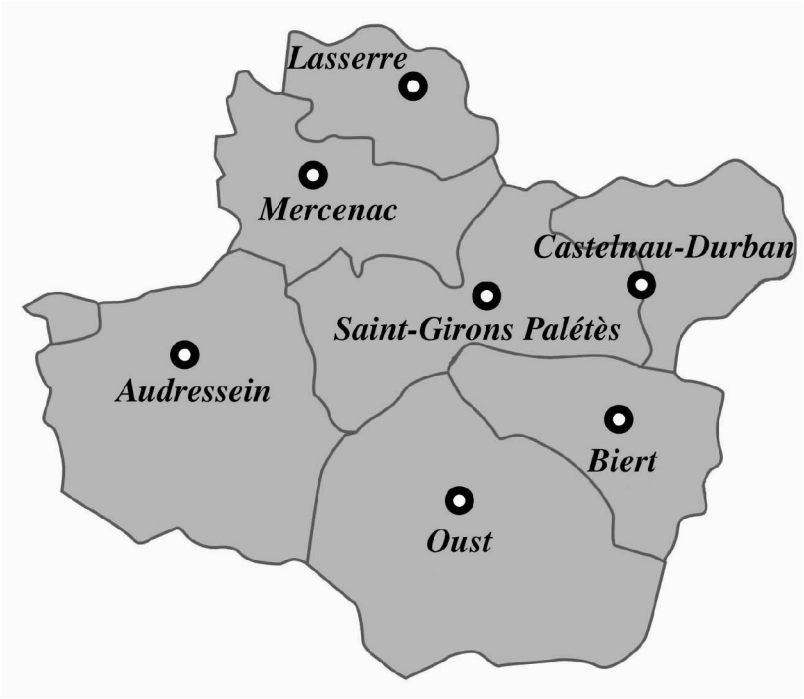

Les horaires

DÉCHÈTERIES RURALES :
lundi au samedi
9H - 12H ; 13H30 - 17H30

- AUDRESSEIN
tél. 06.10.72.40.59

- LASSERRE
tél. 06.26.83.82.21

- BIERT
tél. 07.77.80.29.88

- MERCENAC
tél. 06.26.83.82.22

- CASTELNAU DURBAN
tél. 06.89.84.59.26

- OUST
tél. 06.80.55.62.66

SAINT-GIRONS
Palétès
tél. 05.61.66.29.04

lundi au samedi
8H - 18H00

sictom du Couserans

Déchèterie

Mode d'emploi

Particuliers

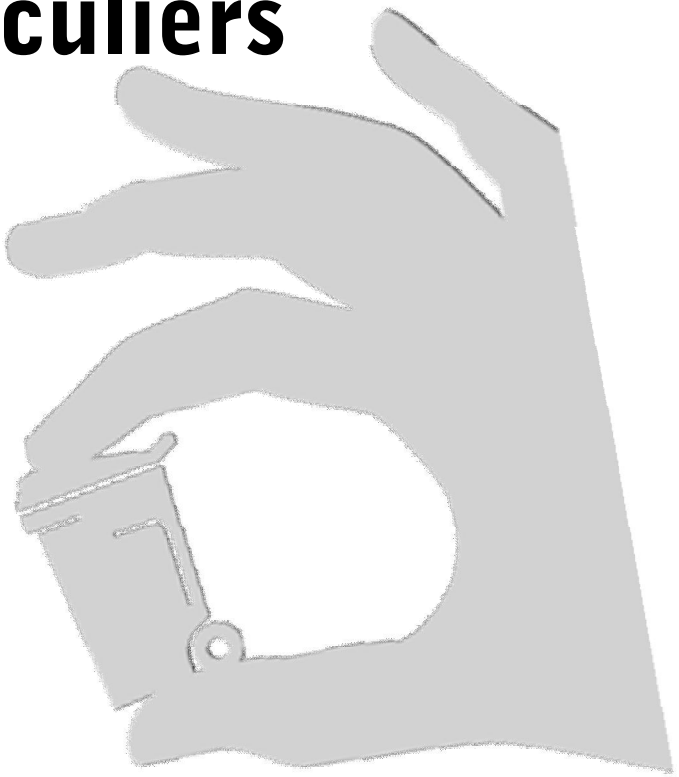

Réduisons /// Trions

NE RIEN DEPOSER AU SOL !

Renseignements : 05.61.66.69.66 - www.sictom-couserans.fr

Guide pratique édité par le SICTOM du COUSERANS
ne pas jeter sur la voie publique... à conserver !

Pourquoi y aller ?

Aujourd'hui il est du devoir de tous de mieux trier ses déchets.
La déchèterie est un espace d'apport volontaire des déchets clos, aménagé et gardienné.

Vous devez y déposer **les déchets qui ne sont pas collectés par les service habituel de collecte des ordures ménagères.**
La déchèterie a **pour but de lutter contre les décharges sauvages** et d'orienter les déchets vers la filière la plus appropriée.

Qu'est-ce que je peux y déposer ?

Tous ces déchets sont valorisés

...et aussi **le papier, le verre, les emballages vides et secs** dans le point d'apport volontaire consacré au **tri sélectif ;** vos **cartouches d'encres d'imprimantes** dans la borne à cet effet.
Les pneus et jantes (séparés) des particuliers sont également acceptés.
Pour l'huile, il s'agit de **l'huile alimentaire et de vidange**.

Ces déchets seront traités mais ne sont pas encore valorisés :

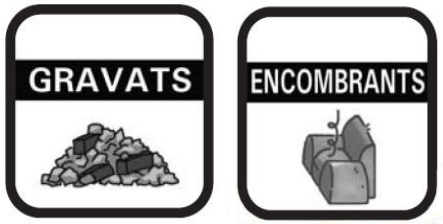

⚠ Limitation

Les GRAVATS sont **limités à 1 m³.**
Les DECHETS VERTS en grande quantité doivent être déposés à la déchèterie de SAINT-GIRONS.

Comment ça marche ?

Pour les particuliers

Les dépôts sont gratuits.

Les usagers sont tenus de **connaître la nature des déchets** qu'ils apportent.
Les déchets doivent impérativement **être triés par nature et déposés,** sur les conseils du gardien, dans **les bennes ou conteneurs appropriés.**

Déchets interdits

> Ordures ménagères
> Déchets de soins de professionnels de santé, hôpitaux et cliniques
> Déchets amiantés
> Déchets radioactifs ou explosifs
> Cadavres et excréments d'animaux
> Déchets d'abattoir
> Médicaments même périmés
> Éléments entiers de véhicules
> Carcasses de voitures ou de camions
> Pneus de camions ou de matériels agricoles, pneus avec jantes

Que deviennent les déchets collectés ?

Les différents matériaux sont orientés vers les filières de valorisation ou d'élimination les plus appropriées.

• **Les métaux** sont refondus par les métallurgistes pour la fabrication de nouvelles pièces : carrosseries, outils, caddies, clefs…

• **Les DEEE** (déchets d'équipement électrique et électronique) sont débarrassés de leurs composants portant atteinte à l'environnement avant d'être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie.

• **Les huiles** moteur sont régénérées. Les huiles alimentaires traitées pour devenir des biocarburants ou bio-lubrifiants.
• **Le carton** est récupéré pour la fabrication de nouveaux emballages cartonnés.
• **Les piles et les batteries** seront dépolluées (récupération et traitement des éléments toxiques : cadmium, mercure, plomb, acide sulfurique, etc.) avant d'être recyclées dans les filières de métaux spéciaux.
• **Les déchets verts** sont transformés en compost.

Afin d'éviter une pollution des sols et des eaux, les déchets toxiques sont traités dans des conditions spécifiques. Les déchets non valorisés (encombrants) sont stockés dans des centres adaptés. Ces centres sont équipés et contrôlés de manière à ne pas nuire à l'environnement.